



Assemblée générale spéciale

22 février 2022

En ligne via Zoom

1 - Ouverture de la réunion

Le président M. Paul Boissinot, procède à l'ouverture de la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres présents, il est dix-neuf heures quinze.

1.a) Vérification du quorum

Le quorum est vérifié et atteint en conformité avec les règlements généraux de la corporation.

1.b) Vérification de la régularité de la réunion

L'avis de convocation ayant été envoyé le 21 janvier 2022, dans un délai conforme à celui prévu aux règlements généraux.

2 - Nomination d'un secrétaire et président d'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Vaillancourt, appuyé par Mme Marie-Pierre Lessard et résolu unanimement que M. Dario Iezzone soit nommé à titre de président d'assemblée et Mme Suzanne Gagnon à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution : AGS-220222.1

3 - Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour. M. Gilles Vaillancourt propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyé par M. Frank Lafleur, résolu unanimement.

Résolution : AGS -220222.2

4 - Présentation des règlements généraux amendés

Présentation des règlements généraux amendés par la directrice générale, Mme Marie-Christine Lessard et discussion par l'assemblée.

M. Laurent Fey propose une modification à l'article 3.1, appuyé par M. Frank Lafleur, résolu unanimement.

Résolution : AGS -220222.3

M. Christian Lambert propose une modification à l'article 16.2, appuyé par M. Gilles Vaillancourt, résolu unanimement.

Résolution : AGS -220222.3

M. Patrick Allaire propose une modification à l'article 15.11, appuyé par M. Gilles Vaillancourt, résolu unanimement.

Résolution : AGS -220222.4

Mme Marie-Pierre Lessard propose une modification à l'article 38, appuyé par M. Gilles Vaillancourt, résolu unanimement.

Résolution : AGS -220222.5

5 - Vote des membres

Les membres expriment leur vote en faveur de l'adoption des règlements généraux amendés, l'adoption des nouveaux objets, la modification au nombre d'administrateurs et l'abolition du bureau de direction.

6 - Clôture

Il est proposé par M. Patrick Allaire, appuyé par M. Gilles Vaillancourt et résolu unanimement de clôturer l'assemblée générale spéciale. Il est vingt et une heures.

Résolution : AGS -220222.6